

Strasbourg, le 22 décembre 2022

Rapport GEC (2022) novembre

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
(GEC)**

*22^{ème} réunion
16-18 novembre 2022*

RAPPORT

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. La 22^{ème} réunion de la [Commission pour l'égalité de genre](#) (GEC) a été ouverte par la présidente, Andreia Lourenço Marques (Portugal). La réunion s'est tenue dans un format hybride. La liste des participant·es est jointe au présent rapport (annexe II), tout comme la liste des décisions (annexe III).
2. La présidente a informé la GEC que s'il était prévu, à l'origine, de tenir la réunion intégralement en présentiel, certain·es membres ont été dans l'impossibilité de venir à Strasbourg. Compte tenu du coût exorbitant de l'organisation des réunions en ligne, sur le plan financier et en termes de temps effectivement disponible pour la réunion, et conformément à la *Résolution CM/Res (2021)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail*, il a été proposé que toutes les réunions à venir se tiennent intégralement en présentiel. Plusieurs autres comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe ont déjà décidé de se réunir selon ces modalités.
3. Caterina Bolognese (secrétaire de la GEC et cheffe de la Division pour l'égalité de genre) a présenté aux membres Natacha De Roeck, qui avait intégré la Division pour l'égalité de genre en septembre 2022, en qualité de cheffe d'unité de politique.
4. La présidente a souhaité la bienvenue à Marja Ruotanen, nouvelle directrice générale de la démocratie et de la dignité humaine (DG), qui a salué les membres et déclaré que la GEC travaillait sur des domaines substantiels prioritaires pour le Conseil de l'Europe – tels l'égalité de genre et la violence à l'égard des femmes, y compris les contre-discours s'y rapportant. Ces thèmes ont été traités dans le [rapport du Groupe de réflexion de haut niveau du Conseil de l'Europe](#) et seront abordés lors du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui aura lieu à Reykjavik, en mai 2023.
5. La directrice générale a évoqué les discussions importantes en cours sur le rôle des hommes et des garçons, en encourageant la GEC à élaborer un texte prospectif et rassembleur. Elle a souligné qu'il convenait d'insister sur le rôle constructif et positif qu'ils peuvent jouer – et jouent déjà – pour promouvoir l'égalité de genre. Les statistiques nationales montrent que les garçons en particulier sont confrontés à des difficultés spécifiques et il convient d'y prêter attention.
6. Marja Ruotanen a également souligné l'importance des discussions sur la prochaine stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre. Nos collègues et partenaires sont impatients de prendre connaissance des domaines prioritaires qui seront proposés par la GEC.
7. Marja Ruotanen a ensuite souhaité la bienvenue à Carlien Scheele, directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), qui avait été la première présidente de la Commission pour l'égalité de genre et qui par la suite, en qualité de conseil, avait aidé le Conseil de l'Europe à intégrer la problématique femmes-hommes dans bon nombre de ses activités. Grâce à son travail, cette problématique doit désormais être prise en compte par l'ensemble du personnel de l'Organisation.

8. Les membres ne proposent aucune modification et adoptent donc l'[ordre du jour](#) tel que reproduit à l'annexe I du présent rapport.

II. Commission pour l'égalité de genre

- Élection du Bureau de la GEC

9. Les candidat-es pour chacun des postes du Bureau de la GEC étaient les suivant-es : présidence : Ralph Kass (Luxembourg) ; vice-présidence : Andri Savva (Chypre), Maria Ellul (Malte) et Karin Bengtson (Suède) ; membre : Andri Savva (Chypre) et Onur Dinçer (Türkiye). Conformément à la [Résolution CM/Res \(2021\)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail](#), la GEC a élu **Ralph Kass à la présidence, Karin Bengtson à la vice-présidence et Andri Savva en qualité de membre du Bureau de la GEC**, pour un mandat d'un an, prenant effet au 1^{er} janvier 2023.
10. Caterina Bolognese a informé la GEC qu'à l'issue de la réunion, Natacha De Roeck la remplacerait au poste de secrétaire de la GEC. Caterina Bolognese continuera de diriger la Division pour l'égalité de genre et d'appuyer la GEC à ce titre.

III. Échange de vues avec Dunja Mijatović, [Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe](#)

11. Souhaitant la bienvenue à la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (la Commissaire), Dunja Mijatović, la présidente a insisté sur l'importance des questions de droits humains dans les domaines des migrations, de l'égalité de genre et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui comptent parmi les priorités principales de la Commissaire.
12. La présidente a informé la GEC qu'elle avait récemment participé, aux côtés de la Commissaire, à un séminaire intitulé "Women with disability in Europe - what progress needed?", organisé par University Women of Europe et *Femmes pour le Dire - Femmes pour Agir*, avec le soutien de la Conférence des organisations internationales non-gouvernementales du Conseil de l'Europe.
13. Un résumé de l'intervention de la commissaire est disponible [ici](#). Son échange de vues avec les membres de la GEC a essentiellement porté sur les sujets suivants :
- L'ampleur des violations des droits humains résultant de la pandémie de covid-19 puis de la guerre en Ukraine, qui affectent les femmes et les filles de façon disproportionnée.
 - La violence fondée sur le genre prend de nouvelles formes et la violence domestique demeure un problème aigu, qui s'est exacerbé durant la pandémie.
 - Les conflits et les déplacements exposent les femmes et les filles à un risque accru de violence, d'exploitation et de traite.

- d. Les réactions violentes à l'utilisation du terme « genre » se multiplient en Europe et ailleurs.
- e. Il importe de promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Il ne suffit pas de ratifier la convention. La Commissaire a soulevé cette question au cours de [nombreuses visites de pays](#) (en Arménie, en Autriche, en Bulgarie, en Estonie, en Pologne, au Portugal, en République de Moldova, en Roumanie et en Ukraine) et dans un récent mémorandum sur le [Kosovo](#)*.
- f. La Règle 9 – possibilité donnée au/à la Commissaire de soumettre des commentaires écrits au Comité des Ministres dans le cadre de la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (affaire [Bălșan c. Roumanie](#) sur la question de la violence envers les femmes).
- g. L'utilisation et l'abus des technologies afin de commettre des violences fondées sur le genre et la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes et des filles.
- h. La santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes (communication en vertu de la Règle 9 dans [trois affaires contre la Pologne](#) concernant l'accès à l'avortement légal, et [intervention en tierce partie devant la Cour européenne des droits de l'homme](#) sur le même sujet). À intégrer dans la prochaine stratégie pour l'égalité de genre.
- i. La future stratégie devrait aussi porter une attention particulière aux femmes et aux filles qui subissent une marginalisation et discrimination croisée – comme les femmes LGBTI, les femmes handicapées et les femmes dont la situation économique est défavorable – puisqu'elles sont davantage exposées à la violence fondée sur le genre et qu'elles sont les moins bien protégées par les efforts actuellement menés pour prévenir et combattre la violence.
- j. L'invisibilité des femmes et des filles handicapées qui subissent des violences ([carnet des droits de l'homme](#)).
- k. La situation en Ukraine (les répercussions du conflit et les déplacements en découlant) a mis en lumière le risque accru de violence et de violences sexuelles et les obstacles à la santé sexuelle et reproductive pouvant exister dans certains des pays dans lesquels les femmes et les filles arrivent. À cet égard, la Commissaire a salué la récente ratification de la Convention d'Istanbul par l'Ukraine.
- l. La [Recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#), qui revêt une importance particulière en raison du nombre de femmes et de filles qui fuient l'Ukraine, et la nécessité d'introduire des mesures qui répondent à leurs besoins.

* Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, doit être comprise dans le plein respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

- m. La Commissaire a félicité la GEC pour son considérable travail d'intégration de la problématique femmes-hommes au sein du Conseil de l'Europe, notamment dans les domaines de la lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre, ainsi que de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique. Elle a déclaré attendre avec impatience l'issue des travaux sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes, et indiqué qu'il était essentiel que les femmes et les hommes travaillent ensemble. Elle a estimé que la future stratégie pour l'égalité de genre devrait notamment s'intéresser de près à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes et a souligné que la protection de ces droits devrait faire partie intégrante des efforts de lutte contre la violence à l'égard des femmes, notamment en ce qui concerne l'accès à ces droits pour les victimes de violence sexuelle.
 - n. L'accès à la justice : indépendance de la justice et formation des forces de l'ordre à la dimension de genre.
 - o. Les PDI, y compris les femmes et les filles, dans les zones touchées par des conflits ; difficulté d'accès aux zones dites « grises ».
 - p. La voix de la Commissaire est un puissant outil de promotion de l'égalité de genre. Ses propositions concernant la future stratégie pour l'égalité de genre seront prises en considération et son Bureau participera aux consultations relatives au projet.
14. Parmi bien d'autres interventions de membres, Kateryna Levchenko (vice-présidente, Ukraine) a remercié la Commissaire pour avoir fermement manifesté son soutien à l'Ukraine. Elle a informé les membres qu'en août 2022, l'Ukraine avait adopté une Stratégie pour l'égalité de genre (allant jusqu'en 2030). Un cadre de coopération avec les Nations Unies a été signé et un plan de mise en œuvre destiné à prévenir les violences sexuelles liées à un conflit a déjà été élaboré. Deux centres d'aide aux survivantes ont été ouverts avec des agences des Nations Unies et six autres sont attendus. Kateryna Levchenko s'est félicitée de la contribution de la Commissaire à ces projets.

IV Programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes

1. [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#)

a. Projet de rapport annuel 2022 sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023)

La présidente a remercié l'ensemble des États membres qui avaient déjà contribué au rapport annuel et rappelé à ceux qui ne l'avaient pas encore fait d'adresser leurs contributions au Secrétariat d'ici le 16 décembre 2022. Le Secrétariat a réitéré sa requête, en informant les membres que 31 contributions avaient été reçues de la part des États membres à ce jour.

15. La présidente a demandé au Secrétariat de mettre à jour le rapport annuel en y ajoutant les éventuelles contributions ultérieures et de le remettre à la GEC pour approbation et adoption par procédure écrite. Une fois adopté, le rapport pourra être transmis au Comité des Ministres.

b. Préparation du projet de stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029)

16. Le Secrétariat a préparé une proposition de calendrier ([GEC\(2022\)11](#)) pour les différentes étapes de l'élaboration de la future stratégie. La présidente a attiré l'attention de la GEC sur le récent [Rapport du Groupe de réflexion de haut niveau du Conseil de l'Europe](#) et noté qu'il fallait tout particulièrement garder à l'esprit les recommandations sur la violence à l'égard des femmes (partie E).
17. La présidente a informé les membres des commentaires émis par le GREVIO sur la future stratégie au cours de son échange de vues avec le GREVIO du 12 octobre 2022. Il s'agissait notamment de faire face aux crises passées et futures et à leurs éventuelles répercussions sur les droits et l'autonomie économique des femmes, de prendre en compte les conclusions du GREVIO, de mettre l'accent sur la mise en œuvre des normes existantes, de renforcer les synergies et de s'assurer que la stratégie puisse être mise en œuvre sur le terrain.
18. Le Secrétariat a informé la GEC qu'à moins que les membres de la GEC ne présentent une autre proposition concrète, les objectifs de la future stratégie seraient similaires à ceux de la Stratégie en vigueur et que la nouvelle stratégie s'appuiera sur cette dernière. Une vaste consultation aura lieu en 2023. Le calendrier a été élaboré pour informer la GEC des différentes échéances, dont le point d'orgue sera la présentation d'un projet de document final qui sera soumis à la GEC pour adoption à sa 24^{ème} réunion, en novembre 2023.
19. La période de consultation des membres de la GEC durera trois semaines, entre le 3 et le 31 mars 2023. D'ici au 3 mai 2023, un projet de texte contenant l'ensemble des commentaires reçus sera communiqué à la GEC. Il sera examiné sur le fond à la 23^{ème} réunion de la GEC, en mai 2023. D'ici au 21 octobre 2023, un texte révisé sera diffusé, ce qui permettra à la GEC d'examiner le projet de stratégie au cours de la réunion de novembre 2023 et de l'adopter.
20. La présidente a proposé de prolonger la période de consultation, car elle coïncide avec les dates de tenue de la Commission de la condition de la femme (CSW), période chargée pour de nombreux membres de la GEC. Un calendrier révisé sera diffusé après la réunion.

c. Objectif 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

- Projet de lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes
21. La présidente a informé les membres que le Groupe de travail sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes s'était réuni à deux reprises depuis la dernière réunion de la GEC et avait finalisé sa proposition de projet de lignes directrices en juillet 2022 (GEC(2022)8). Une consultation écrite s'est déroulée du 27 juillet au 12 septembre 2022. Les commentaires reçus sur la proposition de [texte](#) du Groupe de travail sont disponibles dans le document [GEC\(2022\)10](#) et une version consolidée des amendements reçus est disponible pour information dans le [document GEC\(2022\)8 révisé](#).
 22. La présidente a informé les membres que les services juridiques du Conseil de l'Europe avaient, récemment, conseillé aux secrétariats des comités inter-gouvernementaux de privilégier l'adoption de textes par le Comité des Ministres (CM) sous forme de recommandations et non de lignes directrices. Les recommandations entrent dans la catégorie du droit non contraignant prévu dans le statut du Conseil de l'Europe, tandis que les lignes directrices n'y sont nullement citées. Les lignes directrices n'ont donc pas de statut officiel ni la même portée que les recommandations. Le Bureau de la GEC, qui s'est penché sur cette question à sa dernière réunion, était également d'avis que les recommandations devaient être privilégiées d'une manière générale, car reposant sur une base juridique plus solide et pouvant être mieux mises en œuvre dans les États membres.
 23. La présidente a expliqué que l'actuel projet de lignes directrices proposé par le Groupe de travail s'apparentait à une recommandation par sa forme et sa structure. Elle a présenté dans les grandes lignes les rares changements formels devant être introduits pour que le projet de lignes directrices puisse être présenté sous forme de projet de recommandation. La présidente a invité les membres à débattre et à décider s'il convenait de proposer que le Comité des ministres adopte le texte sous forme de recommandation et non de lignes directrices.
 24. Les membres de la GEC ont tenu un échange de vues sur leurs positions diverses quant à la transformation des lignes directrices en recommandation. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles seraient favorables (ou qu'elles ne s'opposeraient pas) à la transformation des lignes directrices en recommandation, mais que si une décision était prise en ce sens, un délai supplémentaire serait nécessaire pour examiner le texte. Un autre argument avancé en faveur d'une recommandation était sa mise en œuvre au niveau national et sa visibilité. Certains ont indiqué que le texte devrait être plus concis ou étoffé dans diverses parties (en ce qui concerne les soins (*care*), par exemple) pour pouvoir être adopté sous forme de recommandation.

25. La question de la charge administrative pesant sur les unités Égalité de genre dans les États membres a également été soulevée (en lien avec les nombreux questionnaires à remplir en 2022).
26. Carlien Scheele, directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), a informé la GEC que l'EIGE recevait de plus en plus de demandes de parties prenantes extérieures souhaitant savoir pourquoi les données et les éléments probants sur les hommes et les garçons n'étaient pas partagés. Ce thème a aussi été abordé plus souvent pendant ses visites de pays, plusieurs gouvernements faisant état de préoccupations concernant les garçons défavorisés ainsi que de leur opposition à l'égalité de genre et aux droits des femmes. L'EIGE organisera une discussion avec son conseil de direction en juin 2023 sur la base d'un document de réflexion. Les discussions menées à ce sujet au sein de la GEC ont été très intéressantes en vue de la préparation de la discussion du conseil de direction.
27. La directrice de l'EIGE a également informé les membres de certaines constatations figurant dans l'Indice d'égalité de genre de l'EIGE, qui montrent que pendant la pandémie de covid-19, le taux de déperdition scolaire ainsi que les problèmes de santé mentale et les cas de suicide parmi les garçons avaient augmenté. Elle a souligné que lorsqu'il est question d'égalité de genre, cela doit être fait dans tous les forums (femmes et hommes, filles et garçons). Il importe de s'intéresser aux éléments probants et de déterminer précisément ce qui doit être traité par les États membres et les organisations internationales.
28. La directrice générale, Marja Ruotanen, a remercié les membres de la GEC pour leurs commentaires francs et ouverts, qui témoignent de la variété des approches sur ce thème. Elle a répété, comme l'a mentionné le Royaume-Uni, qu'il importait d'envisager le document du point de vue des membres du Comité des Ministres, c'est-à-dire de ceux qui l'adopteront en dernière analyse. Elle a indiqué que ce sujet figurait parmi les priorités du Conseil de l'Europe et pourrait être traité par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de mai 2023. Si les membres devaient avoir besoin de plus de temps pour réfléchir au document, elle s'est dite certaine que cela pourrait être expliqué au Comité des Ministres, compte tenu du sommet à venir.
29. Irene Suominen, de la [Division du Conseil juridique](#) du Conseil de l'Europe, a donné des explications sur les deux options possibles pour le document et sur le format dans lequel elles se présenteraient. Elle a répété que la transformation du texte en recommandation ne nécessiterait pas de refonte majeure. Elle a confirmé que le statut du Conseil de l'Europe prévoyait uniquement des recommandations parmi les instruments, et non des lignes directrices, et que de ce fait, les recommandations avaient plus de valeur sur les plans juridique et politique.

30. La secrétaire de la GEC a déclaré que selon elle, les diverses positions exprimées témoignaient d'un vif intérêt pour le sujet et d'un certain intérêt pour l'élaboration d'une recommandation, mais que le texte soumis à la GEC n'était pas encore prêt à être adopté sous cette forme. Elle a donc proposé que cette discussion soit dûment reproduite dans le rapport de la réunion qui sera également transmis au Comité des Ministres et que la GEC prenne le temps nécessaire, à cette réunion, pour s'entendre sur un texte sous forme de lignes directrices. Ce dernier sera donc transmis au Comité des Ministres en précisant que de nouveaux travaux pourraient être envisagés pour élaborer une recommandation à l'avenir, conformément aux souhaits de la GEC.
31. Elle a ajouté que ce thème pourrait être développé plus avant au cours de la conférence thématique qui sera organisée prochainement en Islande, en avril 2023. Dans la version révisée du mandat en vigueur à partir de 2024 – sous réserve d'une décision du Comité des Ministres à la fin de 2023 – le Comité des Ministres pourra charger la GEC de préparer une recommandation. Bon nombre des questions évoquées lors des discussions ont déjà été soulevées durant celles du Groupe de travail et le texte approuvé par ce dernier résultait d'un consensus difficile. L'adoption de lignes directrices permettrait à la GEC de disposer d'un point de départ pour d'éventuels travaux ultérieurs sur ce thème.
32. Les membres ont également indiqué que la question des hommes et des garçons devait être prise en compte lors de la préparation de la nouvelle stratégie, afin de ne pas perdre le texte de vue et de poursuivre les travaux importants.
33. La présidente a confirmé que la question des hommes et des garçons serait prise en compte dans la prochaine stratégie.
34. La présidente a informé les membres que le [texte soumis pour examen](#) était le texte approuvé par le Groupe de travail, dans lequel le Secrétariat avait ajouté les amendements proposés soumis durant le processus de consultation.
35. Dans une [présentation](#) (disponible sur la page web de la réunion), le Secrétariat a présenté la structure du document et expliqué comment il avait été formaté pour mettre en évidence les amendements proposés reçus.
36. La présidente a proposé d'afficher le [texte consolidé](#) à l'écran et de passer en revue le projet de texte paragraphe par paragraphe, et d'examiner uniquement les paragraphes pour lesquels des amendements avaient été proposés. La présidente a présenté Susana Pavlou, l'experte qui avait appuyé le Groupe de travail durant le processus de rédaction et qui fournira aux membres de la GEC les explications ou conseils dont ils pourraient avoir besoin.
37. La GEC a approuvé cette approche et parcouru le document. Plusieurs discussions se sont tenues sur diverses parties du texte et la GEC est parvenue à un compromis traduisant une approche équilibrée de la question.

38. Roberto Olla, chef du Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre a rappelé que le texte serait examiné et rationalisé par les services internes du Conseil de l'Europe, comme l'unité éditoriale et le service juridique, pour assurer sa cohérence interne, éviter toute répétition ou contradiction et veiller à la cohérence linguistique et à l'exactitude. Il était important que ce soit fait avec soin, car le texte résulte de discussions très complexes sur des amendements proposés ayant abouti à un consensus sur des approches différentes.
39. Claudia Luciani, directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, a ajouté qu'il s'agissait de rendre justice à l'important travail accompli et de présenter un texte qui soit cohérent et parfait dans les deux langues. Elle a précisé que cela pourrait prendre du temps, mais que la GEC pouvait faire confiance au Secrétariat pour y apporter le plus grand soin. Le texte pourrait ensuite être adressé aux membres pour approbation, mais cela n'impliquerait pas de lancer une nouvelle procédure d'adoption, le document ayant été validé par la GEC.
40. La présidente a déclaré que la GEC, en tant que propriétaire du document, considérerait que le texte était adopté. Elle a proposé que les membres se voient offrir l'occasion d'examiner une version propre du document. Elle a demandé aux membres s'ils en seraient d'accord.
41. Certains membres ont reconnu que la proposition était raisonnable et valable, mais ils ont insisté pour que le processus d'examen ne soit instrumentalisé par personne et ne conduise pas à une réouverture du texte par un État membre.
42. La présidente a confirmé que le débat sur le document ne serait pas réouvert, celui-ci ayant été examiné paragraphe par paragraphe et adopté.
43. Le Secrétariat a mentionné les futures étapes devant être suivies, à l'intention, essentiellement, des nouveaux venus au sein de la GEC. Le texte sera révisé afin de réorganiser l'annexe, en plaçant au début la partie consacrée aux « hommes comme agents du changement », comme convenu au cours de la discussion. La GEC sera invitée à examiner un texte et à adresser des commentaires sur le texte retravaillé. Il ne s'agira pas d'une réouverture de la discussion, mais d'une occasion pour les membres de signaler les problèmes éventuels. Après son approbation définitive par la GEC, le document sera transmis au Groupe de rapporteurs sur les Droits de l'homme du Comité des ministres (GR-H) puis, après avoir été examiné par ce groupe, au Comité des Ministres pour adoption.
44. Pour mémoire, la présidente a confirmé que l'ordre des parties sera modifié, mais pas la formulation.

d. Objectif 2 – Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

- Suivi de l'échange de vues entre la présidence de la GEC et le Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) (Strasbourg, 12 octobre 2022)

45. La présidente de la GEC a souhaité la bienvenue à Iris Luarasi, présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) et l'a remerciée pour l'invitation à tenir un échange de vues avec les membres du GREVIO durant sa réunion tenue à Strasbourg, le 12 octobre 2022. La présidente a informé les membres qu'elle s'était concentrée sur trois messages pendant sa présentation : la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui comptent parmi les principaux objectifs stratégiques de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 ; le travail de la GEC sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre ; et le travail concernant l'égalité d'accès des femmes à la justice, qui représente également un objectif essentiel de la stratégie. La discussion qui s'en est suivie avec les membres du GREVIO a porté sur d'autres sujets intéressants, comme les inquiétudes suscitées par les réactions violentes/mouvements anti-genre conservateurs ; le fait que le Groupe de réflexion de haut niveau place les droits des femmes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes tout en haut des préoccupations politiques ; le travail concernant les lignes directrices sur les hommes et les garçons ; l'importance des quotas/de la représentation des femmes dans les sphères privées et politiques ; et la nécessité pour les victimes de violences fondées sur le genre et de violences à l'égard des femmes d'avoir accès à des ressources financières et à un emploi.

- Échange de vues avec Iris Luarasi, présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

46. Dans sa présentation, la présidente du GREVIO a dit apprécier la bonne coopération existant entre la GEC et le GREVIO et souhaiter qu'elle se poursuive. Elle a informé la GEC que quatre nouveaux États membres (le Liechtenstein, la République de Moldova, le Royaume-Uni, l'Ukraine) avaient ratifié dernièrement la Convention d'Istanbul et qu'un nombre record de six rapports avaient été adoptés à la récente réunion du GREVIO, portant ainsi le nombre total à neuf pour 2022. Elle a fourni des informations sur les trois visites récemment menées (en Croatie, au Luxembourg et en Macédoine du Nord) et sur les quatre qui sont prévues (en Grèce, en Irlande, au Liechtenstein et en République de Moldova). En outre, le GREVIO a adopté récemment un nouveau questionnaire qui sera lancé lorsque le prochain cycle d'évaluation sera amorcé, ce qui permettra de renforcer le ciblage thématique de la procédure.

47. La première procédure d'évaluation thématique, qui sera consacrée au thème « [Établir un climat de confiance en apportant soutien, protection et justice](#) » sera lancée début 2023. Les quatre premiers États parties (l'Albanie, l'Autriche, le Danemark et Monaco) auront cinq mois pour répondre au nouveau questionnaire.
48. La présidente du GREVIO a mentionné que le questionnaire traitait spécifiquement du rôle joué par les hommes et les garçons dans la promotion de l'autonomisation des femmes et dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elle a déclaré que le GREVIO se félicitait d'avoir été associé à la préparation des lignes directrices sur les hommes et les garçons en commentant le projet de document et qu'elle suivrait les discussions sur ce sujet au cours de la réunion de la GEC.
49. La présidente du GREVIO a informé les membres qu'elle avait assisté à la Conférence ministérielle intitulée "[No safe haven": integrated prevention measures to end domestic, sexual, and gender-based violence](#)", tenue à Dublin les 29 et 30 septembre 2022, dans le cadre de la présidence irlandaise du Comité des Ministres. Elle s'est félicitée du fait qu'une action systématique et coordonnée en matière de prévention eut été prévue dans le programme de la conférence et que de nombreux États membres ayant signé la [Déclaration de Dublin](#) eurent montré qu'il existait un engagement clair en faveur d'un renforcement et d'une amélioration de la prévention des différentes formes de violence. Elle a encouragé les membres de la GEC à utiliser cette déclaration dans leur travail, notamment lorsqu'il s'agit des hommes et des garçons.
50. Un échange a suivi l'allocution de la présidente du GREVIO, au cours duquel les aspects suivants ont été évoqués :
 - a. Les femmes handicapées (et la stérilisation forcée)
 - b. L'Ukraine : Kateryna Levchenko (vice-présidente, Ukraine) a déclaré qu'il était important que l'ensemble des organes de suivi du Conseil de l'Europe prennent en compte les quatre ou cinq millions de réfugiés ukrainiens présents dans les divers États membres, dont la majorité sont des femmes avec enfants. Nombre d'entre elles ont été victimes de violences fondées sur le genre ou de la traite d'êtres humains, et elle s'est demandé de quelle manière cela apparaîtrait dans les rapports de suivi sur les États membres. La présidente du GREVIO a expliqué que dans chacun de ses rapports, le GREVIO examinait la situation, dans l'État partie en question, au regard des femmes demandeuses d'asile, et notamment de celles qui fuient l'invasion de l'Ukraine.
 - c. Partage de l'expérience des États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et informations sur les nouvelles ratifications

- Mise à jour par le Secrétariat sur les [projets de coopération](#) menés par la Division pour l'égalité de genre concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
51. Le Secrétariat a présenté un aperçu des activités de coopération en cours de l'[Unité Renforcement des capacités et projets de coopération](#) de la Division pour l'égalité de genre. Il s'agit notamment d'apporter des conseils juridiques, politiques et opérationnels aux autorités nationales, de mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, d'évaluer les lacunes existant dans les cadres juridiques, réglementaires, politiques et institutionnels et d'assister les États membres en vue de la signature et de la ratification de la Convention d'Istanbul.
 52. Des projets sont en cours dans certains pays de l'Union européenne (Bulgarie, Lituanie, Roumanie et Slovaquie) à travers le mécanisme de [subvention de la Norvège](#) ; dans les pays du Partenariat oriental ([Arménie](#), [Azerbaïdjan](#), [Géorgie](#), [République de Moldova](#), [Ukraine](#)) à travers des projets bilatéraux et un [projet régional consacré à l'accès des femmes à la justice](#) ; dans les Balkans occidentaux ([Kosovo*](#), [Türkiye](#)) et via un soutien ciblé (Lettonie en 2021). La coopération avec le réseau WAVE et ONU Femmes, qui a débuté en 2021, a permis de concevoir une [méthodologie et une boîte à outils](#) destinées à la société civile pour promouvoir la Convention d'Istanbul. À ce jour, des ONG ont reçu un soutien en République tchèque, en Lettonie et en Pologne, et elles en bénéficient à l'heure actuelle en Bulgarie, en Hongrie et en Lituanie (pour plus de précisions sur les projets, veuillez consulter le [site web consacré à l'égalité de genre](#)).
 53. Le Secrétariat a informé la GEC que le [cours HELP](#) (formation aux droits de l'homme pour les professionnel·les du droit) concernant la violence à l'égard des femmes était disponible en 25 langues, et le [cours HELP](#) sur l'accès des femmes à la justice en 11 langues. Un nouveau [module HELP destiné aux forces de l'ordre](#) spécifiquement consacré à la violence à l'égard des femmes rencontre un franc succès et est déjà déployé (en République de Moldova et en Ukraine, par exemple).
 54. Deux résultats clés ont été obtenus en 2022 en termes d'analyse de la législation : l'[analyse des lacunes du cadre législatif et politique dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique en Azerbaïdjan conformément aux normes du Conseil de l'Europe et à d'autres normes internationales](#) et l'[examen de l'alignement des lois, politiques et autres mesures en place au Kosovo* sur les obligations de la Convention d'Istanbul](#).
 55. Dans la perspective de 2023, le Secrétariat a informé les membres que l'Unité commençait à travailler davantage sur la lutte contre les stéréotypes de genre et sur la promotion des outils adoptés récemment, et a déclaré que cet aspect de promotion de « l'égalité de genre pure » était de plus en plus inclus dans les projets de coopération.

56. Le projet mené en Ukraine a été adapté en raison de la guerre, et des activités sont en cours pour former des professionnel·les des urgences aux violences sexuelles en période de conflit afin qu'ils puissent répondre à des besoins concrets. Le projet conduit en République de Moldova a aussi été adapté en ce sens.
57. Le projet mis en œuvre en Azerbaïdjan et le projet régional sur l'accès des femmes à la justice, qui est financé dans le cadre du [Partenariat pour la bonne gouvernance \(PGG\)](#), seront renouvelés en 2023. L'Unité espère lancer de nouveaux projets pour couvrir l'ensemble des Balkans occidentaux, en se concentrant sur l'accès des femmes à la justice, ainsi que des projets spécifiques en Albanie et en Bosnie-Herzégovine.
58. Le Secrétariat a rappelé aux membres que s'ils souhaitent recevoir une assistance technique, ils devraient prendre contact avec le Secrétariat. Lorsque des financements seront disponibles, le programme apportera avec plaisir une assistance ciblée aux États membres.
59. On trouvera de plus amples informations dans la [présentation](#) du Secrétariat et dans le [document d'information](#), qui sont tous deux disponibles sur le site web de la réunion.

e. Objectif 3 – [Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice](#)

- Présentation du rapport sur l'impact de la covid-19 sur l'accès des femmes à la justice lors de la réunion de réseau des tribunaux pilotes ([Commission européenne pour l'efficacité de la justice \(CEPEJ\)](#) – (Strasbourg, 13 octobre 2022) et échange de vues avec l'auteure et la présidente de la GEC
60. Faute de temps suffisant pendant la réunion, la présidente a informé les membres par écrit qu'elle avait présenté brièvement les travaux de la GEC à une réunion de réseau des tribunaux pilotes ([Commission européenne pour l'efficacité de la justice \(CEPEJ\)](#)) tenue à Strasbourg le 13 octobre 2022. Une experte, Lori Mann, a livré une présentation orale du projet d'étude sur l'impact de la covid-19 sur l'accès des femmes à la justice. On trouvera de plus amples informations dans le [document d'information](#) publié sur le site web de la Division pour l'égalité de genre.
 - [Présentation du rapport](#) sur l'impact de la covid-19 sur l'accès des femmes à la justice
 61. Les membres de la GEC ont participé à l'événement de lancement du rapport sur l'impact de la covid-19 sur l'accès des femmes à la justice, organisé en coopération avec le projet régional « Accès des femmes à la justice : application de la Convention d'Istanbul et des autres normes européennes en matière d'égalité de genre dans les pays du Partenariat oriental mis en œuvre dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance II (PGGII) ». Cet événement a offert aux membres de la GEC, aux autorités judiciaires nationales, aux professionnel·les du droit, aux représentants de la société civile et du monde universitaire, l'occasion de réfléchir à l'état d'avancement de la mise en œuvre, au niveau national, de l'objectif stratégique 3 de la [Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#) : garantir aux femmes

l'égalité d'accès à la justice. Les participants ont échangé sur les moyens d'intégrer les conclusions de ces travaux dans les politiques postérieures à la pandémie faisant la promotion de l'égalité de genre.

62. Cet événement d'une demi-journée a rassemblé des experts nationaux de chacun des pays des projets du PGG et la principale auteure du rapport, Lori Mann. Les présentations données par [Lori Mann](#), [Vafa Rustam](#) (conjointrice) et [Jasa Vrabec](#) (membre de la CEPEJ et intervenant) au cours de l'événement sont disponibles sur le [site web de la Division pour l'égalité de genre](#).
 - Suivi de la présentation du rapport sur l'impact de la covid-19 sur l'accès des femmes à la justice
63. La présidente a remercié les nombreux membres qui avaient fait en sorte que les questionnaires soient remplis par les États membres concernés. Les résultats ont permis à l'experte chargée de rédiger le rapport d'intégrer un large éventail d'informations couvrant l'ensemble du continent, et pas seulement la région du PGG.
64. Rappelant que l'un des livrables du [mandat de la GEC](#) consistait à produire une étude sur l'impact de genre lié à la crise de covid-19 d'ici la fin de 2022, la Secrétaire de la GEC a invité la GEC à décider si elle souhaitait approuver ce rapport comme ce livrable escompté. Elle a proposé de donner aux membres de la GEC davantage de temps pour examiner le document et proposer des modifications avant sa finalisation, mais elle a indiqué qu'il n'était pas possible que ce rapport reproduise l'intégralité du contenu des réponses au questionnaire. Les corrections factuelles ou amendements éventuels seront pris en compte et les membres auront ensuite une nouvelle occasion d'examiner le document et de l'approuver par procédure écrite.
65. La présidente a invité les membres à faire parvenir leurs éventuels commentaires, amendements ou corrections factuelles au Secrétariat d'ici au 12 décembre 2022.

f. Objectif 5 – [Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#)

- Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile
 - mise à jour sur les traductions, la diffusion et la promotion
66. Marta Becerra (cheffe de l'Unité de coopération de la Division pour l'égalité de genre) a présenté une proposition de projet préparée en coopération avec la Représentante spéciale de la Secrétaire générale sur les migrations et les réfugiés. Ce projet se concentrera sur la réalisation de l'ensemble des objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les travaux menés sur les femmes migrantes faciliteront la mise en œuvre de l'objectif 5 de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que du [Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe \(2021-2025\)](#). La [Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des droits](#)

[des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#) servirait ainsi de feuille de route pour aider les États membres à protéger les droits des femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.

67. Carolina Lasén Diaz (du Bureau de la [Représentante spéciale de la Secrétaire générale sur les migrations et les réfugiés](#)) a déclaré que la [Représentante spéciale](#) était pleinement favorable à la Recommandation, et qu'elle en assurait la diffusion et la promotion dans ses activités. En 2022, quatre visites d'information ont été effectuées dans des pays voisins de l'Ukraine (en [Pologne](#), en [République de Moldova](#), en [République slovaque](#), en [République tchèque](#)) et des activités de suivi ont déjà été engagées. Tous les rapports des visites de pays sont disponibles sur le site web. Une autre visite sera organisée en Roumanie. Les visites ont essentiellement concerné les personnes fuyant l'Ukraine et montré pourquoi les besoins et la situation des femmes dans les pays voisins revêtent une grande importance.
68. Carolina Lasén Diaz a déclaré que la proposition de projet mettait pleinement en œuvre la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le Plan d'action relatif aux personnes vulnérables et a encouragé les États membres à soutenir le projet par tous les moyens possibles.
69. En réponse à l'invitation de la présidente, les membres ont partagé des informations sur les activités entreprises pour mettre en œuvre et/ou promouvoir la Recommandation depuis son adoption en mai 2022.
70. Alyssa Ahrabare, du [Réseau européen des femmes migrantes](#) (ENOMW), a déclaré que l'ENOMW soutenait la Recommandation, qui est très concrète et directement applicable, et qu'elle la diffusait activement. L'ENOMW a établi un rapport sur l'accès des femmes migrantes sans-papiers aux droits fondamentaux dans neuf pays européens et, en s'appuyant sur la Recommandation et sur ces rapports, il continuera de lutter pour que ce groupe cible soit mieux protégé.
71. La présidente de la GEC a déclaré que le nouveau projet présenté par le Secrétariat s'inscrirait dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Elle a ajouté que même s'ils n'étaient pas directement associés aux politiques touchant les migrants et les réfugiés, de nombreux membres de la GEC pourraient toutefois prendre contact avec leurs collègues compétents et les encourager à participer au projet en qualité de bénéficiaire ou de bailleur de fonds.

g. Objectif 6 - Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

- L'approche intégrée de l'égalité de genre dans les activités du Conseil de l'Europe
72. Le Secrétariat a informé les membres des activités d'intégration de la dimension de genre qui sont en cours dans les différents secteurs du Conseil de l'Europe. Dans une [présentation](#), il explique que certains membres de la GEC ont, avec l'appui du Secrétariat, participé aux travaux de certains comités directeurs, comme le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), le Comité d'experts sur les crimes de haine (PC/ADI-CH) et le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du Voyage (ADI-ROM). La dimension de genre est ainsi intégrée dans d'autres activités intergouvernementales.
73. Parmi les autres travaux dignes d'intérêt actuellement menés pour intégrer les questions d'égalité de genre, citons l'élaboration, par des collègues du secteur des réformes législatives, d'une liste de contrôle leur permettant de vérifier de quelle manière la dimension de genre est intégrée dans leurs activités et le lancement, par le secteur anti-dopage, de travaux novateurs concernant l'intégration de ces questions, ainsi que la poursuite, par la Division des élections et de la démocratie participative, de la collecte de chiffres et de données à l'échelle du continent et la conduite d'activités sur l'égalité pour promouvoir les femmes dans différents pays.
74. Le Secrétariat a informé la GEC que plus de 50 rapporteur·es pour l'égalité de genre (GER) avaient désormais été nommés par des comités directeurs et des organes de suivi. La Division pour l'égalité de genre organise chaque année des formations pour les GER et elle a mis à jour le [Manuel destiné aux GER](#) en 2022. Un cours du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre est en préparation. Il devrait être disponible en ligne sur la plateforme HELP courant 2023 et pourrait aussi être utile aux membres de la GEC.
75. Le Secrétariat a informé la GEC qu'un exercice pilote avait été lancé en interne pour suivre l'évolution de la situation quant à la représentation des femmes et des hommes au sein de l'Organisation. Cet exercice doit encore être peaufiné et le taux de réponse n'est que de 63 %, mais les résultats dénotent une situation proche de la parité entre les experts des organes ayant répondu. Il existe une certaine ségrégation de genre au sein de ces organes. Les femmes sont ainsi sous-représentées dans les comités relatifs au sport, mais très bien représentées dans des domaines comme les enfants, le genre et la violence à l'égard des femmes. Les réponses montrent aussi que des efforts sont entrepris pour intégrer la dimension de genre. L'exercice sera peaufiné et renouvelé pour obtenir une vision plus claire de la situation, et déterminer les orientations et le soutien nécessaires de la part de la Division pour l'égalité de genre.

- Rapports des membres de la GEC, des experts et du Secrétariat qui ont participé aux réunions suivantes des organes du Conseil de l'Europe :
 - [Comité d'expert-es sur les crimes de haine \(PC/ADI-CH\)](#) – préparation d'un projet de recommandation globale sur la lutte contre les crimes de haine
76. Avec le soutien du Secrétariat, Andreia Lourenço Marques (Portugal, présidente) assiste régulièrement aux réunions du PC/ADI-CH. Les membres de la GEC ont été informés que les négociations sur le texte du projet de [recommandation](#) étaient relativement avancées et que le projet ne citait le terme « genre » qu'à deux reprises (dont une dans l'expression « identité de genre »). Les membres de la GEC ont été invités à faire part de leurs commentaires éventuels au Secrétariat. Pour de plus amples informations, concernant notamment les prochaines étapes du processus de rédaction de la recommandation, veuillez vous reporter au [document d'information](#).
- [Comité d'expert-es sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du Voyage \(ADI-ROM\)](#) – préparation d'un projet de recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage
77. La GEC est représentée aux réunions de l'ADI-ROM par Elena Grozdanova (Macédoine du Nord). Les membres de la GEC ont été informés par commentaires écrits, après la réunion (faute de temps), qu'un document de fond avait été présenté oralement à la 6^e réunion de l'ADI-ROM, à Galway. Le Secrétariat de l'ADI-ROM a proposé que ce document soit transmis au CDADI pour information dans la perspective de sa 6^e réunion (29 novembre-1^{er} décembre 2022). La GEC devrait faire parvenir des commentaires sur le document d'ici la fin novembre. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au [document d'information](#) disponible sur le site web de l'égalité de genre.
78. La présidente a expliqué à la GEC que le Secrétariat était régulièrement invité à envoyer un représentant à des événements et des conférences afin de présenter les activités de la GEC et les normes qu'elle a élaborées. Les représentants de la GEC ont également participé à d'autres comités pour veiller à l'intégration de l'égalité de genre dans leurs travaux. Une nouvelle activité a été lancée sur la liberté d'expression et il est important qu'un représentant de la GEC suive cette activité. La présidente a invité les membres à faire parvenir leurs manifestations d'intérêt au Secrétariat.
79. La présidente a informé les membres qu'après avoir lancé un appel pour qu'une deuxième personne suive, aux côtés d'Andri Savva (vice-présidente, Chypre), les travaux en cours sur l'intelligence artificielle, le Bureau avait confirmé Radan Safarik (République tchèque) dans cette fonction. La présidente a également confirmé qu'un membre de la GEC allait devoir reprendre la fonction de représentation de la GEC sur la question des droits des femmes et des filles migrantes. En particulier, cela consiste à présenter et à promouvoir la récente recommandation sur ce sujet. Martina Bosak (Croatie), qui s'acquittait auparavant de cette mission, a évolué vers une autre fonction

et n'est plus membre de la GEC. La présidente a vivement encouragé les membres à adresser leurs manifestations d'intérêt au Secrétariat.

80. La présidente a aussi informé la GEC qu'après le départ de l'ancien représentant français, Alexis Rinckenbach, elle effectuerait le suivi des travaux du Groupe Pompidou sur les femmes et les drogues et participerait, aux côtés du Secrétariat, à un événement organisé en marge de la conférence de Lisbonne, le 22 novembre 2022.

h. Conférence thématique annuelle (Strasbourg, 27-28 avril 2023)

81. La présidente a informé la GEC que la conférence thématique annuelle de 2023 aurait lieu dans le cadre de la présidence islandaise du Comité des Ministres. La conférence se tiendra à Strasbourg les 27 et 28 avril 2023 et sera principalement consacrée aux hommes et aux garçons dans les politiques d'égalité de genre.
82. Rán Ingvarsdóttir (Islande) a confirmé cette information et renvoyé les membres de la GEC à la [note conceptuelle](#) disponible sur le site web des réunions de la GEC. Elle a fait savoir que l'égalité comptait parmi les quatre priorités de la présidence islandaise, qui s'intéressera tout particulièrement à la lutte contre la violence numérique et au rôle des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre. La conférence se concentrera sur quatre thèmes : les hommes et les garçons en tant qu'agents du changement, les impacts négatifs des normes sociales et des stéréotypes de genre, les hommes et l'égalité de genre dans les soins, et le rôle des hommes et des garçons dans la lutte contre la violence. Il est prévu d'intégrer la méthode islandaise « Barbershop », qui cherche des moyens pour les hommes de mobiliser et de motiver d'autres hommes pour lutter contre les stéréotypes discriminatoires de la masculinité.
83. Puisque l'événement se tiendra durant la session de printemps de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), ses membres seront encouragés à y participer et à réfléchir aux comportements, aux privilèges et aux rôles des hommes qui créent des obstacles à l'autonomisation des femmes et aux moyens, pour les hommes, de devenir des agents du changement.
84. La conférence offrira une occasion de faire le bilan du mouvement #MeToo, d'étudier les difficultés à venir, ainsi que de présenter et d'examiner les activités, les politiques et les programmes destinés à lutter contre le harcèlement, sexuel notamment, dans les États membres. Les questions fondamentales tenant aux inégalités femmes-hommes occuperont également une place importante.

85. L'implication des hommes et des garçons est reconnue comme un facteur essentiel pour la réalisation de l'égalité de genre dans la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, et l'élaboration d'une étude sur les hommes et les garçons a été intégrée sous forme de livrable dans le mandat de la GEC 2020, puis également dans le mandat défini pour la période 2022-2025, dans lequel la GEC est chargée de rédiger des lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes. La conférence offrira une occasion de réfléchir au caractère nécessaire et pertinent de stratégies sur le rôle et la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre.

V. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

- Réunions du [Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion \(CDADI\)](#) et de ses comités subordonnés

Présentation du travail du Groupe de travail sur l'étude sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'égalité, y compris l'égalité de genre, et la discrimination

86. La présidente a souhaité la bienvenue à Ivana Bartoletti à la réunion. Aux côtés de Raphaële Xenidis, celle-ci a travaillé sur le [projet d'étude sur l'impact de l'intelligence artificielle, son potentiel pour promouvoir l'égalité, y compris l'égalité de genre, et les risques pour la non-discrimination](#) (GEC(2022)09/CDADI(2022)21). La présidente a expliqué que le projet d'étude figurait dans le [mandat](#) de la GEC en tant que livrable pour 2023, et représentait une entreprise conjointe entre le Comité directeur pour l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et la GEC. Elle a également souhaité la bienvenue à Erik Hellström, le membre suédois du CDADI, également membre du Groupe de travail travaillant sur cette étude, ainsi qu'à Siiri Aulik (Estonie), membre du Bureau du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI). Tous deux ont suivi la réunion en ligne.
87. Ivana Bartoletti a présenté un aperçu de l'étude : loin de constituer un sujet facile, l'intelligence artificielle (IA) n'est pas régie par un droit universel, et la législation en vigueur permet difficilement de traiter les dommages potentiels de l'IA. Elle a exposé les principaux points de l'étude, en mettant en évidence les points forts et les points faibles de l'IA, les biais au sein de l'IA, et l'IA et la loi. On trouvera plus de détails dans sa [présentation](#), qui est disponible sur le site web de la réunion.

88. La secrétaire a informé la GEC des prochaines étapes relatives au projet d'étude, qui sera également examiné par le CDADI à sa réunion plénière qui se tiendra du 29 novembre au 1^{er} décembre 2022. Elle a attiré l'attention des membres sur l'absence, à ce jour, de recommandations dans le rapport. Le Groupe de travail a décidé de les préparer à la lumière des discussions au cours des réunions plénières de la GEC et du CDADI. Une réunion consacrée à cette partie se déroulera donc en décembre 2022. La secrétaire s'est félicitée des retours d'information des membres sur le projet d'étude. Elle a précisé que les deux prochaines réunions du Groupe de travail étaient prévues pour le 23 janvier et, peut-être, le 3 mars 2023. Le projet d'étude sera ensuite finalisé et adressé à la GEC et au CDADI pour commentaires et approbation durant les réunions plénières respectives de la GEC, en mai, et du CDADI, à la fin juin 2023.
89. Le Secrétariat a fait ensuite le point sur le travail du [Comité sur l'intelligence artificielle](#) (CAI). Une première lecture du projet zéro de Convention sur l'intelligence artificielle a eu lieu lors de sa dernière réunion plénière. Le vif intérêt affiché par les États-Unis et le Japon aura des répercussions sur le texte de la convention, afin que les pays non-européens puissent également signer, ratifier et mettre en œuvre la future convention. L'Union européenne a déclaré soutenir fermement le travail réalisé sur cette convention, mais n'a pas réagi de façon formelle. La méthodologie d'analyse d'impact sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit (AIDHDE) a suscité un intérêt marqué, mais reste à savoir si elle sera introduite sous forme d'annexe ou si elle donnera lieu à des lignes directrices distinctes relatives à la future convention.
90. Le CAI a décidé de mettre en place un groupe de rédaction chargé de préparer le projet de convention, qui sera composé des parties potentielles à la convention. Le calendrier du CAI reste ambitieux, puisque la réunion plénière est prévue pour les 11-13 janvier 2023 et que trois autres réunions se tiendront en 2023. À la quatrième et dernière réunion prévue mi-septembre 2023, le projet d'instrument sera examiné et finalisé puis transmis au Comité des Ministres pour adoption d'ici la mi-novembre.
91. Certains membres de la GEC ont posé des questions sur divers aspects de l'étude. L'échange a notamment porté sur des thèmes comme la législation et la réglementation, la qualité des lois anti-discrimination et les biais inconscients.
92. Siiri Aulik (membre du Bureau du CAI) a félicité les auteurs pour le travail accompli à ce jour et se réjouit à la perspective d'observer son développement futur, car il est très important pour le travail de la CAI. En particulier, elle a déclaré que le terme « biais » était un mot à la mode qui devait être mieux compris. Elle a ajouté qu'en tant qu'ancien membre du [Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle](#) (CAHAI), elle se félicitait qu'il ait été possible de tirer parti de l'[étude de faisabilité](#) relative au [cadre juridique possible sur l'IA](#). Elle a assuré les membres de la GEC que le CAI s'intéressait aux principes plus vastes des systèmes d'IA, dont le respect de l'égalité de genre et le droit à la non-discrimination. Le cadre juridique élaboré doit être cohérent et il convient de poursuivre la coopération étroite existant entre la GEC, le CAI et d'autres secteurs de l'Organisation travaillant sur ce sujet.

93. Erik Hellström (membre du CDADI et du Groupe de travail GEC/CDADI) s'est félicité du retour d'information des membres de la GEC, qui a été important pour le Groupe de travail chargé de l'étude. Il a ajouté qu'il se réjouissait que la GEC étudie les biais car chacun devrait en tenir compte au regard de la technologie. Si la technologie n'est pas intrinsèquement juste ou injuste, c'est l'usage que l'on en fait qui est au centre de ce travail. Le Groupe de travail devait encore élaborer des recommandations et faire en sorte que le rapport s'adresse aux néophytes comme aux plus expérimentés. Il a insisté sur la nécessité de poursuivre la coopération avec le CAI pour veiller à la cohérence de l'ensemble des normes.
94. Le Secrétariat a invité les membres de la GEC à réagir au projet d'étude et encouragé ceux qui souhaitaient participer plus étroitement aux travaux sur l'IA à prendre contact avec le Secrétariat.

VI. Coopération avec les organisations internationales/régionales

- Échange de vues avec Carlien Scheele, Directrice de [l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes](#) (EIGE)
95. Dans son intervention, Carlien Scheele, directrice de l'EIGE, a déclaré que ce dernier était en phase avec la GEC au sujet de la violence à l'égard des femmes, de l'intégration de la dimension de genre et du point de vue des hommes et des garçons, ceux-ci figurant également dans la Stratégie pour l'égalité de genre de l'Union européenne.
 96. Elle a informé les membres de la tenue du [premier Forum sur l'égalité femmes hommes](#) de l'EIGE qui a eu lieu à Bruxelles en octobre 2022 et a représenté une plateforme essentielle de discussion entre les principaux experts de l'égalité de genre, les représentants des organisations patronales, des syndicats, de la jeunesse et du monde de l'entreprise, ainsi que les experts présentant d'autres points de vue. L'[indice d'égalité de genre](#) de l'EIGE 2022 – qui analyse la situation de l'égalité de genre dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne dans des domaines comme le travail, l'argent, le savoir, le temps, le pouvoir et la santé – a été lancé lors de ce Forum. À réception des données pertinentes, l'indice calcule pour les pays une note allant de 0 à 100. Il contient également des données sur la violence à l'égard des femmes qui ne sont pas prise en compte dans le calcul des notes de l'indice. L'indice 2022 montre qu'en dépit des progrès réalisés dans certains domaines, les résultats dans l'ensemble ne sont pas conformes aux attentes et se situent en moyenne à 68,6 points sur 100 dans l'Union européenne. L'indice d'égalité de genre ayant été établi en 2010, la hausse n'est que de 5,5 points, mais une amélioration notable est apparue dans le domaine des pouvoirs et des fonctions de prise de décision ainsi que des opportunités offertes aux femmes. En 2022, les femmes sont plus nombreuses à siéger au conseil des sociétés, à jouer un rôle moteur en matière de développement stratégique et à être appréciées pour leur innovation et leur créativité. L'accord conclu par le Parlement européen et le Conseil de l'UE sur la directive destinée à améliorer l'équilibre hommes-femmes dans les conseils des sociétés en juin 2022 devrait aussi avoir de profondes répercussions dans plusieurs pays.

97. L'indice d'égalité de genre a aussi montré que les jeunes comptaient parmi les personnes les plus touchées après la pandémie de covid-19. Les jeunes hommes, en particulier, sont moins susceptibles de solliciter une aide et un traitement médical, en raison notamment d'une masculinité toxique. Les études de l'EIGE ont montré que les normes et les stéréotypes de genre traditionnels produisaient des effets dommageables pour les femmes, mais aussi pour les hommes et l'égalité de genre en général. L'indice d'égalité de genre 2021 analyse de quelle manière les normes de masculinité dommageables peuvent influencer sur l'état de santé et le comportement des hommes en matière de santé, ce qui conduit à des décès prématurés ou à un comportement autodestructeur, comme le suicide dans les cas extrêmes.
98. En 2022, l'EIGE organisera sa campagne Orangez le monde, en mettant l'accent sur la sensibilisation à la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles pendant les 16 jours d'actions visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes.
99. Dans la perspective de 2023, l'EIGE entreprendra, avec l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, une nouvelle enquête sur la violence à l'égard des femmes en Europe. L'EIGE étudiera aussi l'égalité de genre et le changement climatique dans le cadre de l'intérêt plus largement porté par l'Union européenne au pacte vert pour l'Europe, conçu pour contribuer à influencer sur les autorités et conduire à une évolution structurelle durable.
100. L'EIGE a édité une publication sur les [approches juridiques et politiques évolutives de l'UE en matière d'égalité femmes hommes](#), qui explique l'évolution de ces notions. Cette publication devrait favoriser les négociations et la lutte contre les discours hostiles au genre. Une deuxième publication, en cours d'élaboration, fournira des orientations sur la communication relative à de tels discours. Au cours du forum du mois d'octobre, une session à huis clos a réuni États membres et ONG pour examiner les bonnes pratiques. Le guide contiendra ces bonnes pratiques et continuera d'être étoffé au fil du temps. Compte tenu de l'importance de la collaboration et de la mise en commun des connaissances, elle a encouragé le Conseil de l'Europe à travailler avec l'EIGE à l'élaboration des lignes directrices sur la communication, notamment dans le cadre d'un « laboratoire pour la communication » qui devrait être organisé en 2023.
 - Suivi de l'échange de vues avec la présidente de la GEC et le [Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDAW), Genève, 1^{er} juillet 2022
101. Les membres de la GEC ont reçu par commentaires écrits (faute de temps) des informations sur l'échange de vues qu'a eu la présidente de la GEC avec le [Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDAW) au cours de sa 82^e session, qui s'est tenue à Genève le 1^{er} juillet 2022. On trouvera ses [notes d'allocation](#) pour l'échange sur le site web de l'égalité de genre.

102. La présidente a présenté l'égalité de genre comme l'un des grands objectifs politiques du Conseil de l'Europe et cité plusieurs thèmes traités dans les recommandations du Comité des Ministres, comme l'éducation, les médias, le langage sexiste, le sport, la participation politique, la politique audiovisuelle et la santé. Évoquant les difficultés à venir, la présidente a mentionné plusieurs questions urgentes, comme les problèmes rencontrés dans le cadre de la pandémie de covid-19, le fait que la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes demeure un problème grandissant et la manière dont la montée des mouvements « anti-genre » a contribué, ces dernières années, à la manifestation de réactions violentes envers l'égalité de genre. Tout cela montre que le Conseil de l'Europe et la GEC doit poursuivre ses travaux pour faire progresser les droits des femmes et s'adapter aux questions émergentes, tout en remédiant aux obstacles culturels, sociaux et institutionnels qui freinent l'égalité de genre et tout en conservant les canaux de coopération ouverts avec d'autres organisations comme le CEDAW. On trouvera de plus amples informations sur la présentation de la présidente au CEDAW dans le [document d'information](#) publié sur le site web de l'égalité de genre. Les membres ont convenu de charger le Bureau de la GEC de statuer sur le suivi à donner à l'échange de la présidente avec le CEDAW.

- Conseil de l'Union européenne – programme de l'égalité de genre :

- [Présidence tchèque](#) (juillet-décembre 2022)
- [Présidence suédoise](#) (janvier-juin 2023)
- Présidence espagnole (juillet-décembre 2023)

103. Par contributions écrites, les membres de la GEC ont été informés que la [présidence de la République tchèque](#) prévoirait une première lecture de la proposition d'une directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la poursuite des négociations sur l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul et la présentation du projet de conclusions du Conseil intitulé "Gender Equality in Disrupted Economies: focus on young generation". La présidence devrait aussi permettre de conclure les négociations sur la recommandation du Conseil concernant la révision des objectifs de Barcelone et la recommandation du Conseil sur les soins de longue durée.

104. Les informations relatives aux activités de la [présidence suédoise](#) ont notamment porté sur la détermination à promouvoir l'égalité de genre et la lutte contre la discrimination envers les femmes à tous les niveaux. Le thème retenu pour le programme des trois présidences française, tchèque et suédoise est la « relance », et plus particulièrement « l'émancipation économique des femmes » et la « violence basée sur le genre », qui comptent toutes deux parmi les priorités du gouvernement suédois.

105. La Suède a l'intention de se concentrer en tout premier lieu sur l'émancipation économique des femmes et la violence basée sur le genre, conformément aux trois thèmes ci-dessus. Une réunion politique de haut niveau sur l'intégration de la dimension de genre, y compris dans le processus budgétaire, et sur la violence des hommes contre les femmes est prévue pour la fin février 2023. Toujours en février 2023, une conférence devrait se tenir à destination des experts, des organisations de la société civile et des milieux universitaires sur le thème de la violence à caractère sexiste, qui pourrait insister sur l'importance de l'indépendance économique pour permettre à une victime de violences de quitter un partenaire violent. Parallèlement à cette conférence, une réunion sur l'intégration de la dimension de genre sera organisée à l'intention des experts de cette question au sein des bureaux gouvernementaux des États membres.
106. La [présidence espagnole](#) fera progresser la lutte sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes, en veillant à l'inscription de la prévention, la détection, la protection et la réparation parmi les piliers des politiques publiques. Elle veillera aussi à promouvoir les avancées législatives, comme la ratification de la Convention d'Istanbul par l'Union européenne, si celle-ci n'a pas encore été finalisée. Un engagement ferme sera également pris pour garantir l'accès de chacun à l'ensemble des droits sexuels et reproductifs en toute sécurité et gratuitement, en mettant tout particulièrement l'accent sur la promotion d'une éducation sexuelle globale dans les systèmes éducatifs et de santé publique.
107. La mise en place d'un système public d'aide et de soins garantissant le droit à la prise en charge pour tous et répartissant la charge de travail actuellement assumée par les femmes à cet égard sera également favorisée. La présidence œuvrera en faveur de la visibilité, de la reconnaissance et, surtout, du partage de ce travail à parts égales, avec les hommes et par les États membres, grâce à un congé parental, au renforcement des systèmes publics et à l'éradication de la précarité pour les femmes travaillant dans le domaine de l'aide et des soins.
108. La promotion de l'égalité des chances et de la lutte contre toutes les formes de discrimination représentera une priorité transversale. Par conséquent, les engagements et les progrès seront mis en avant pour protéger efficacement contre les discours et les crimes de haine visant les personnes LGBTI. La participation publique de toutes les femmes sera également favorisée, en tenant compte de leur diversité et de l'égalité dans la vie publique, en encourageant leur participation politique dans les pouvoirs publics, les parlements et les institutions publiques, ainsi que dans les entreprises et les organisations non gouvernementales.
109. On trouvera des informations plus détaillées sur chacune des présidences de l'UE dans le [document d'information](#) publié sur le site web de la Division pour l'égalité de genre.

VII. Activités actuelles et futures au niveau national et international

- Programmes de l'égalité de genre des présidences du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :
 - o Irlande (mai-novembre 2022)
110. Neill Fitzgerald (Irlande) a livré un aperçu de la [présidence irlandaise](#), reposant sur trois thématiques destinées à renouveler ce que le président irlandais avait qualifié de « conscience de l'Europe ». Il s'agissait principalement de « Nos libertés fondatrices - Renforcer les droits de l'homme et la protection des civils en Europe », d'« Écoutez - Promouvoir la démocratie participative et l'engagement des jeunes », et de « Fáilte (qui signifie « bienvenue » en irlandais) - Promouvoir une Europe de l'accueil, de l'inclusion et de la diversité ».
111. Parmi les 65 événements organisés au total, le ministère irlandais de la Justice a présidé une conférence ministérielle tenue les 29 et 30 septembre 2022 à Dublin sur la lutte contre la violence domestique, sexuelle et fondée sur le genre, intitulée [“No safe haven”: integrated prevention measures to end domestic, sexual and gender-based violence](#). Les ministres ont réaffirmé leur adhésion à la Convention d'Istanbul et se sont engagés par la [Déclaration de Dublin](#) à déployer de nouveaux efforts pour lutter fermement contre la violence à l'égard des femmes et des filles sur l'ensemble du continent. Au total, 38 États membres ont souscrit à la Déclaration, ce qui souligne l'engagement pris par les États au plus haut niveau pour promouvoir activement une culture institutionnelle et politique rejetant la discrimination et la violence fondées sur le genre, le sexisme, les stéréotypes de genre et les dynamiques de pouvoir de genre dans les secteurs public et privé.
112. Le 5 octobre 2022, la présidente du GREVIO a participé à un échange de vues avec les Délégués des Ministres. Tout au long de sa présidence, l'Irlande a réaffirmé sa volonté de lutter contre la violence à l'égard des femmes et doublé sa contribution volontaire aux programmes appuyant la Convention d'Istanbul. On trouvera de plus amples informations sur le [site web de la présidence irlandaise](#) du Comité des ministres.

- Islande (novembre 2022 - mai 2023)

113. Rán Ingvarsdóttir (Islande) a informé les participants que l'égalité de genre comptait parmi les quatre thèmes retenus par la présidence islandaise du Comité des Ministres ainsi que parmi les principes fondamentaux de la politique étrangère de l'Irlande. Les événements liés à l'égalité de genre pendant la présidence seront les suivants : 25 novembre 2022 – une campagne sur les médias sociaux pour marquer les 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre ; 6 décembre 2022 – une conférence intitulée « Agir ensemble : utiliser le cadre de la cybercriminalité pour lutter contre la violence numérique à l'égard des femmes », organisée avec la Division de la Violence à l'égard des femmes et la Division de la Cybercriminalité ; un événement parallèle organisé, pendant la Commission de la condition de la femme à New York en mars 2023, en coopération avec la Division pour l'égalité de genre et la Représentante spéciale de la Secrétaire générale sur les migrations et les réfugiés, qui permettra de mettre en avant la Recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ; et à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2023, un événement marquera le lancement d'un calendrier numérique, sur le site web de la Division pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe.
114. Pour de plus amples informations sur la conférence organisée dans le cadre de la présidence islandaise, veuillez vous reporter au point « IV.1.h Conférence thématique annuelle (Strasbourg, 27-28 avril 2023) du présent rapport.

- Lettonie (mai-novembre 2023)

115. Agnes Gaile (Lettonie) a informé les membres que la présidence lettone contribuera à la mise en œuvre des mesures lancées pendant les présidences consécutives précédentes, et se concentrera sur trois priorités.
116. En ce qui concerne la priorité consistant à renforcer les valeurs et les principes démocratiques communs, la présidence lettone réfléchira plus avant au rôle des tribunaux nationaux dans l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, et une conférence internationale destinée aux juges des cours constitutionnelles et suprêmes sera organisée. La présidence œuvrera en faveur d'une approche de la santé humaine des patients ayant des capacités limitées qui soit fondée sur les droits de l'homme, s'attellera aux difficultés actuelles et préparera un programme d'action pour les prochaines années afin d'assurer l'intégration pleine et entière d'une personne atteinte d'un handicap mental dans la vie quotidienne. La Lettonie organisera une conférence ministérielle pour aborder l'évolution et les thématiques actuelles de la justice en 2023.

117. Concernant la promotion de la liberté des médias et de la liberté d'expression et les progrès au regard de l'agenda numérique du Conseil de l'Europe, la présidence lettone se concentrera sur le renforcement de la protection des journalistes et des professionnel·les des médias, dont les femmes journalistes, en particulier dans les conflits militaires et en temps de guerre. À cette fin, la présidence lettone organisera une conférence internationale sur la liberté d'expression à l'ère de l'information. La Lettonie fera également progresser les travaux du Conseil de l'Europe dans les domaines de l'intelligence artificielle, en appuyant les négociations en cours sur la convention-cadre sur l'intelligence artificielle, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.
118. Pour ce qui est des avancées relatives aux réformes du Conseil de l'Europe, la Lettonie estime que la principale tâche concernant cette priorité consistera à lancer la mise en œuvre des décisions prises par le 4^{ème} sommet du Conseil, à moderniser les pratiques opérationnelles existantes et à faire en sorte que le Conseil soit plus accessible au monde extérieur. La société civile devrait être davantage associée aux processus de discussions politiques afin de contribuer à améliorer la visibilité et la transparence du Conseil.
119. Pour promouvoir ces priorités, la présidence lettone s'assurera que l'équilibre de genre et la participation des jeunes et de la société civile soient pris en compte pour renforcer les processus démocratiques en Europe.

VIII. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

120. La présidente a informé les membres que l'échange avec l'OCDE qui avait été proposé pour la réunion de novembre 2022, avait été reporté à la suite d'un conflit des calendriers au mois de novembre. Elle a également proposé de tenir un échange de vues avec la présidente nouvellement élue de la Cour européenne des droits de l'homme, la présidente Síofra O'Leary, première femme à occuper ce poste depuis la création de la Cour. La GEC est convenue de lancer ces deux invitations à des échanges à la réunion suivante, en mai 2023.
121. La présidente a invité les membres à soumettre toute proposition de point à inscrire au prochain ordre du jour de la GEC, et notamment aux discussions thématiques, d'ici la fin novembre pour examen et décision par le Bureau de la GEC.

IX. Autres questions

122. La présidente a rappelé aux membres que la date limite fixée pour remplir le questionnaire relatif à la mise en œuvre de la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme était le 21 décembre 2022 et elle a vivement recommandé à l'ensemble des membres d'y répondre dans ce délai.

123. La présidente a déclaré que cela avait été un honneur pour elle de présider la GEC, et elle a remercié les membres de la GEC et le Secrétariat pour tout le soutien qu'elle avait reçu au cours de son mandat. Elle a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection et présenté au président élu, Ralph Kass, tous ses vœux de réussite.

X. Dates des prochaines réunions

124. La présidente a annoncé les dates proposées pour les prochaines réunions de la GEC : 23^{ème} réunion – Strasbourg, 24-26 mai 2023 et 24^{ème} réunion – Strasbourg, 15-17 novembre 2023. Les membres de la GEC ont approuvé ces dates de réunion.

XI. Adoption du rapport abrégé de la 22^{ème} réunion de la GEC (16-18 novembre 2022)

125. La vice-présidente, Kateryna Levchenko, a présenté le projet de rapport abrégé, qui a été adopté par les membres. Elle a chargé le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres afin qu'il en prenne note. La vice-présidente a remercié tous les participants pour leur contribution active à la réunion, ainsi que le personnel technique, les interprètes et le Secrétariat pour leur soutien, et elle a clos la réunion.

ANNEXE I

Ordre du jour

- I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- *Projet d'ordre du jour* GEC(2022)OJ2
- II. Commission pour l'égalité de genre**
- Élection du Bureau de la GEC
- III. Échange de vues avec Dunja Mitjatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe**
- IV. Programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes**
 - 1. Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023**
 - a. Projet de rapport annuel 2022 sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023)** GEC(2022)12

Activités et mesures dans les États membres en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes GEC(2022)06 Révisé
 - b. Préparation du projet de la Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029)** GEC(2022)11
Rapport du Groupe de Réflexion de Haut Niveau du Conseil de l'Europe
 - c. Objectif 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme**

- *Projet de lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes*

Présentation orale
Rapports des réunions du Groupe de travail
Projet de lignes directrices (Groupe de travail) GEC(2022)08
Projet de lignes directrices (version consolidée) GEC(2022)08 Révisé
Compilation des commentaires reçus sur le projet de lignes directrices GEC(2022)10

d. Objectif 2 - Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

- Suivi de l'échange de vues entre la présidence de la GEC et le Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) (Strasbourg, 12 octobre 2022)
- Échange de vues avec Iris Luarasi, présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
- Partage des expériences des États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et informations sur les nouvelles ratifications
- Mise à jour par le Secrétariat sur les projets de coopération menés par la Division de l'égalité de genre concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

e. Objectif 3 – Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

- Présentation de l'étude sur l'impact de la covid-19 sur l'accès des femmes à la justice lors de la réunion de réseau des tribunaux pilotes ([Commission européenne pour l'efficacité de la justice \(CEPEJ\)](#)) – (Strasbourg, 13 octobre 2022) et échange de vues avec l'auteure et la Présidente de la GEC

Présentation orale

- Présentation de l'étude sur l'impact de la covid-19 sur l'accès des femmes à la justice

*Programme
Etude*

- Suivi donné à la présentation de l'étude sur l'impact de la covid-19 sur l'accès des femmes à la justice

Présentation orale

f. Objectif 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

- Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile – mise à jour sur les traductions, la dissémination et la promotion

g. Objectif 6 – Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

- L'approche intégrée de l'égalité de genre dans les activités du Conseil de l'Europe

Présentation orale

- Rapports des membres de la GEC et du Secrétariat qui ont participé aux réunions suivantes des organes du Conseil de l'Europe :

- [Comité d'expert-es sur le crime de haine \(PC/ADI-CH\)](#) - préparation d'un projet de Recommandation globale sur la lutte contre le crime de haine

Présentation orale

- [Comité d'expert-es sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage \(ADI-ROM\)](#) – préparation d'un projet de recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage

Présentation orale

h. Conférence thématique annuelle (Strasbourg, 27-28 avril 2023)

V. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

- [Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion \(CDADI\)](#) et de ses comités subordonnés

Présentation du travail du Groupe de travail sur l'étude sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'égalité, y compris l'égalité de genre, et la discrimination

Projet d'étude GEC(2022)09/CDADI(2022)21

VI. Coopération avec les organisations internationales/régionales

- Échange de vues avec Carlien Scheele, Directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)
- Suivi de l'échange de vues avec la Présidente de la GEC et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Genève, 1 juillet 2022

Notes d'allocation

- Conseil de l'Union européenne – programme de l'égalité de genre :
 - Présidence tchèque (juillet - décembre 2022)
 - Présidence suédois (janvier – juin 2023)
 - Présidence espagnol (juillet – décembre 2023)

VII. Activités actuelles et futures au niveau national et international

- Agendas de l'égalité de genre des présidences du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :
 - Irlande (mai - novembre 2022)
 - Islande (novembre 2022 - mai 2023)
 - Lettonie (mai – novembre 2023)

VIII. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

IX. Autres questions

- Présentation de la base de données de la Division de l'égalité de genre, qui recense les publications du Conseil de l'Europe relatives à l'égalité de genre

X. Dates des prochaines réunions

XI. Adoption du rapport abrégé de la 22ème réunion de la GEC (16-18 novembre 2022)

Calendrier des événements et réunions à venir

- Thématique conférence annuelle – Strasbourg, 27-28 avril 2023
- 23e réunion de la Commission pour l'égalité de genre – Strasbourg, 24-26 mai 2023 (à confirmer)
- 24e réunion de la Commission pour l'égalité de genre – Strasbourg, 15-17 novembre 2023 (à confirmer)

Annexe II

Liste des participant·es

Members/Membres

Albania <i>Albanie</i> Online	Brunilda Dervishaj Head of the Sector for Policies and Strategies on Social Inclusion and Gender Equality Ministry of Health and Social Protection <i>Cheffe du secteur des politiques et stratégies en matière de</i> <i>l'inclusion sociale et l'égalité de genre</i> <i>Ministère de la santé et de la protection sociale</i>
Andorra <i>Andorre</i> Online	Mireia Porras Garcia Head of the Equality Policies Department Ministry of Social Affairs, Justice and Interior <i>Cheffe du Service des Politiques d'Égalité</i> <i>Département des Affaires Sociales</i> <i>Ministère des Affaires Sociales, de la Justice et de l'Intérieur</i>
Armenia <i>Arménie</i> Online	Lilit Shakaryan Head of Division of Cooperation with International Monitoring Bodies Department of Human Rights and Humanitarian Issues Ministry of Foreign Affairs <i>Cheffe de la division de la coopération avec les organes de suivi</i> <i>internationaux</i> <i>Département des droits humains et des questions humanitaires</i> <i>Ministère des Affaires Etrangères</i>
Austria <i>Autriche</i> In person	Eva Fehringer Director Federal Ministry of Labour International and European Social Policy and Labour Law <i>Directrice</i> <i>Ministère fédéral du Travail</i> <i>Unité Politique sociale internationale et européenne en matière de droit du</i> <i>travail</i>

Azerbaijan Azerbaïdjan <i>In person</i>	Farid Adilov Head of International Relations and Protocol Service Department State Committee for Family, Women and Children's Affairs <i>Chef du Département des relations internationales et des services de protocole</i> <i>Comité d'État pour les femmes, la famille et les affaires des enfants</i>
Belgium Belgique <i>Online</i>	Barbara Brunisso Coordinator of the Directorate for Equal Opportunities Ministry of the Wallonia-Brussels Federation/Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles <i>Coordinatrice de la Direction de l'Égalité des Chances</i> <i>Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles</i> Carine Joly Adviser Institute of Gender Equality <i>Conseillère</i> <i>Institut pour l'égalité des femmes et des hommes</i>
Bulgaria Bulgarie <i>In person</i>	Irina Ivanova Head of Unit Equal Opportunities, Antidiscrimination and Social Assistance Benefits Ministry of Labour and Social Policy <i>Cheffe d'unité</i> <i>Égalité des chances, antidiscrimination et allocation d'aide sociale</i> <i>Ministère du travail et de la politique sociale</i>
Croatia Croatie <i>In person</i>	Maja Sporiš Adviser Government Office for Gender Equality <i>Conseillère</i> <i>Bureau gouvernemental pour l'égalité de genre</i>
Cyprus Chypre <i>In person</i>	Andri Savva (Vice-Chair/Vice-Présidente) Officer, Office of Commissioner for Gender Equality <i>Agente, Bureau de la Commissaire de l'égalité de genre</i>

Czech Republic République tchèque <i>In person</i>	Radan Šafařík Head of the Secretariat of the Government Council for Equality of Women and Men Acting Director of the Gender Equality Department <i>Chef du Secrétariat du Conseil gouvernemental pour l'égalité de genre</i> <i>Directeur ad interim du Service de l'égalité de genre</i> Zuzana Andreska Gender Equality Department Office of the Czech Government <i>Service de l'égalité de genre</i> <i>Bureau du gouvernement tchèque</i> Andrea Kysela Gender Equality Department Office of the Government of the Czech Republic <i>Service de l'égalité de genre</i> <i>Bureau du gouvernement tchèque</i>
Denmark Danemark <i>In person</i>	Kira Appel Chief Consultant/Deputy Head of Department Department for Gender Equality Ministry of Transport and Gender Equality <i>Consultante en cheffe/Cheffe de service adjointe</i> <i>Département de l'égalité de genre</i> <i>Ministère de transport et de l'égalité de genre</i>
Estonia Estonie <i>Apologised/Excusée</i>	Lee Maripuu Head of Gender Equality Policy Ministry of Social Affairs <i>Responsable de la politique d'égalité de genre</i> <i>Ministère des affaires sociales</i>
Finland Finlande <i>In person</i>	Päivi Yli-Pietilä Ministerial Adviser Gender Equality Unit Ministry of Social Affairs and Health <i>Conseillère ministérielle</i> <i>Unité Egalité de genre</i> <i>Ministère des affaires sociales et de la santé</i>

France <i>In person</i>	Valérie Plomb Head of the Women's Rights Department Ministry of Solidarity and Health/Delegate Ministry for Equality w/m <i>Cheffe de bureau au service du droits des femmes</i> <i>Ministère des solidarités et de la santé/Ministère délégué chargé de l'égalité f/h</i> Mazyar Taheri Ministry of Solidarity and Health/Delegate Ministry for Equality w/m <i>Ministère des solidarités et de la santé/Ministère délégué chargé de l'égalité f/h</i>
Germany <i>Allemagne</i> <i>In person</i>	Alexander Sopp Senior Legal Officer Division for European and International Gender Equality Policy Federal Ministry for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth <i>Conseiller juridique principal</i> <i>Division de la politique européenne et internationale en matière d'égalité de genre</i> <i>Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse</i>
Greece <i>Grèce</i> <i>In person</i>	Christina Agoritsa Policy Officer-Independent Department of European and International Cooperation General Secretariat for Demography, Family Policy and Gender Equality Ministry of Labour and Social Affairs <i>Conseillère de politique</i> <i>Département indépendant de la coopération européenne et internationale</i> <i>Secrétariat général pour la démographie, la famille et l'égalité de genre</i> <i>Ministère du travail et des affaires sociales</i>
Hungary <i>Hongrie</i> <i>In person</i>	Brigitta Gyebnár Head of Women's Policy Unit Department for Adoption and Women's Policy Prime Minister's Office <i>Cheffe, Unité de la politique des femmes</i> <i>Département de l'adoption et de la politique des femmes</i> <i>Bureau du Premier Ministre</i>
Iceland <i>Islande</i> <i>Online</i>	Rán Ingvarsdottir Legal Adviser & Deputy Director Department of Equality and Human Rights Prime Minister's Office <i>Conseillère juridique et directrice adjointe</i> <i>Département de l'égalité et des droits de l'homme</i> <i>Bureau du Premier Ministre</i>

Ireland Irlande	Fiachra Byrne (<i>In person</i>) Justice Attaché/Attaché de justice Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe <i>Représentation Permanente d'Irlande au Conseil de l'Europe</i> Neill Fitzgerald (<i>In person</i>) Policy Advisor/Conseiller politique Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe <i>Représentation Permanente d'Irlande au Conseil de l'Europe</i>
Italy Italie <i>Online</i>	Cordialina Coppola Presidency of the Council of Ministers Office for International and General Affairs, Department for Equal Opportunities <i>Présidence du Conseil des ministres</i> <i>Bureau des affaires internationales et générales,</i> <i>Département pour l'égalité des chances</i>
Latvia Lettonie <i>In person</i>	Agnese Gaile Senior Expert Department of Social Policy Planning and Development Ministry of Welfare <i>Experte principale</i> <i>Département de la planification et du développement de la politique sociale</i> <i>Ministère de l'aide sociale</i>
Latvia Lettonie <i>In person</i>	Agnese Gaile Senior Expert Department of Social Policy Planning and Development Ministry of Welfare <i>Experte principale</i> <i>Département de la planification et du développement de la politique sociale</i> <i>Ministère de l'aide sociale</i>
Liechtenstein	Awaiting nomination/ <i>Nomination en attente</i>
Lithuania Lituanie <i>In person</i>	Sandra Čergelytė Equal Opportunities & Women and Men Equality Group Ministry of Social Security and Labour
Luxembourg <i>In person</i>	Ralph Kass Senior Advisor 1st Class Ministry of Equality between Women and Men <i>Conseiller de Direction 1e Classe</i> <i>Ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes</i>
Malta Malte	Maria Ellul (<i>In person</i>) Manager II (Research) Human Rights Directorate Ministry for Justice, Equality and Governance <i>Cadre II (Recherche)</i> <i>Direction des droits humains</i> <i>Ministère de la Justice, de l'Égalité et de la Gouvernance</i>

Republic of Moldova <i>République de Moldova</i> <i>In person</i>	Lilia Pascal Head, Division of policy for ensuring equality between women and men Ministry of Labour and Social Protection <i>Cheffe Division de politique visant à assurer l'égalité de genre</i> <i>Ministère du travail et de la protection sociale</i>
Monaco <i>In person</i>	Margaux Girardi Trainee/Stagiaire Permanent Representation to the Council of Europe/ <i>Représentation</i> <i>Permanente au Conseil de l'Europe</i>
Netherlands <i>Pays-Bas</i> <i>In person</i>	Lisanne Post Gender Equality and LGBTI Equality Department Ministry of Education, Culture and Science <i>Département de l'égalité de genre et de l'égalité LGBTI</i> <i>Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences</i>
North Macedonia <i>Macédoine du Nord</i> <i>In person</i>	Elena Grozdanova State Counsellor for Equal Opportunity Ministry of Labour and Social Policy <i>Conseillère d'État pour l'égalité des chances</i> <i>Ministère du Travail et de la Politique sociale</i>
Norway <i>Norvège</i> <i>In person</i>	Elin Grotnes Senior Adviser Department of equality and universal design Directorate for Children, Youth and Family Affairs <i>Conseillère principale</i> <i>Département de l'égalité et de la conception universelle</i> <i>Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille</i>
Poland <i>Pologne</i> <i>Online</i>	Paweł Kosmulski Specialist/ <i>Spécialist</i> Beata Czarnocka Specialist for equal treatment/ <i>Spécialiste de l'égalité de traitement</i> Office of the Government Plenipotentiary for Equal Treatment Ministry of Family and Social Policy <i>Bureau du Plénipotentiaire du gouvernement pour l'égalité de traitement</i> <i>Ministère de la famille et de la politique sociale</i>

Portugal <i>In person</i>	Andreia Lourenço Marques (Chair/Présidente) International Relations Adviser Commission for Citizenship and Gender Equality <i>Conseillère en relations internationales</i> <i>Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre</i> Teresa Alvarez Main Adviser Commission for Citizenship and Gender Equality <i>Conseillère</i> <i>Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre</i>
Romania <i>Roumanie</i> <i>Online</i>	Andreea Pascu Head of Unit National Agency for Equal Opportunities between Women and Men <i>Cheffe d'Unité</i> <i>Agence nationale pour l'égalité de chances entre les femmes et les hommes</i>
San Marino <i>Saint Marin</i> <i>Apologised/Excusé</i>	Stefano Palmucci Expert Directorate of Legal Affairs Department of External Affairs <i>Expert</i> <i>Direction des affaires juridiques</i> <i>Département des affaires extérieures</i>
Slovak Republic <i>République Slovaque</i> <i>In person</i>	Marián Lizanec Principal State Advisor Department of Equality of Women and Men and Equality of Opportunities Ministry of Labour, Social Affairs and the Family <i>Conseiller d'État principal</i> <i>Département de l'égalité des femmes et des hommes et de l'égalité des chances</i> <i>Ministère du travail, des affaires sociales et de la famille</i>
Slovenia <i>Slovénie</i> <i>In person</i>	Sara Slana Undersecretary Equal Opportunities Department Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities <i>Sous-secrétaire</i> <i>Département de l'égalité des chances</i> <i>Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances</i>

Spain <i>Espagne</i> <i>In person</i>	Lara Ferguson Vázquez de Parga Senior Adviser Director's Support Unit Institute of Women State Secretariat for Equality and against Gender Violence Ministry of Equality <i>Conseillère principale</i> <i>Unité de soutien du directeur</i> <i>Institut des femmes</i> <i>Secrétariat d'État à l'égalité et à la lutte contre la violence de genre</i> <i>Ministère de l'égalité</i>
Sweden <i>Suède</i> <i>In person</i>	Karin Bengtson Division for Gender Equality Ministry of Health and Social Affairs <i>Division pour l'égalité de genre</i> <i>Ministère de la santé et des affaires sociales</i>
Switzerland <i>Suisse</i> <i>In person</i>	Micaela Lois International Affairs Officer, Federal Department of Home Affairs Federal Office for Gender Equality (FOGE) <i>Collaboratrice scientifique pour les affaires internationales, Département fédéral de l'intérieur</i> <i>Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)</i>
Türkiye <i>In person</i>	Onur Dinçer Expert on Family and Social Policy General Directorate on the Status of Women Ministry of Family, Labour and Social Affairs <i>Expert en politique familiale et sociale</i> <i>Direction générale de la condition féminine</i> <i>Ministère de la Famille, du Travail et des Affaires sociales</i>
Ukraine <i>In person</i>	Kateryna Levchenko (Vice-Chair/Vice-présidente) Government Commissioner for Gender Equality Policy <i>Commissaire du gouvernement pour la politique d'égalité de genre</i> Liudmyla Protasenko Deputy to the Permanent Representative <i>Adjointe au représentant permanent</i> Olga Dunebabina Communication Assistant La Strada-Ukraine Apparatus of Government Commissioner for gender equality <i>Assistante de communication</i> <i>La Strada-Ukraine</i> <i>Commissaire de l'appareil gouvernemental pour l'égalité de genre</i>

United Kingdom Royaume Uni <i>In person</i>	Charles Ramsden Head, International Policy Government Equalities Office <i>Chef de la politique internationale</i> <i>Bureau gouvernemental pour l'égalité</i>
---	---

Non-member states having observer status with the Council of Europe/Etats non-membres ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe

Holy See Saint-Siège <i>In person</i>	Anne-Julie Kerhuel Section for Relations with States Secretariat of State <i>Relations avec les Etats</i> <i>Secrétariat d'Etat</i>
Mexico Méxique <i>In person</i>	Eva Pizano Cejka Deputy to the Permanent Observer/First Secretary <i>Adjointe à l'Observateur Permanent/Première Secrétaire</i>

Non member states/Etats non membres

Morocco Maroc <i>In person</i>	Fatima Barkan Adviser to the Private Office of the Minister of Justice Ministry of Justice <i>Conseillère au Cabinet de ministre de la ministère de la Justice</i>
--	--

Participants/Participant-es

Commissioner for Human Rights of the Council of Europe <i>Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe</i>	Dunja Mitjatović
Conference on INGOs Conference des OINGs <i>Online</i>	Bettina Hahne Gender Equality Rapporteur (INGO) <i>Rapporteure pour l'égalité de genre (OING)</i>

Group of Experts on Action Against Violence Against Women and Domestic Violence (GREVIO) <i>Groupe d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)</i> <i>In person</i>	Iris Luarasi President, GREVIO <i>Présidente, GREVIO</i>
Committee on Artificial Intelligence <i>Comité sur l'intelligence artificielle</i>	Siiri Aulik Member of the Bureau of the Committee on Artificial Intelligence (Estonia) <i>Membre du Bureau du Comité sur l'intelligence artificielle</i>
Working Group on artificial intelligence <i>Groupe de travail sur l'intelligence artificielle</i>	Ivana Bartoletti (<i>In person</i>) Expert/Experte Erik Hellström (<i>Online</i>) Member of the Committee on Anti-Discrimination, Diversity and Inclusion (Sweden)/Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (Suède) (CDADI) Member of the Working Group on artificial intelligence/Membre du Groupe de travail sur l'intelligence artificielle
Working Group on the place of men and boys in gender equality policies and in policies to combat violence against women <i>Groupe de travail sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes</i> <i>In person</i>	Susana Pavlou Expert/Experte
European Institute for Gender Equality <i>Institut Européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>In person</i>	Carlien Scheele Director/Directrice Dennis van der Veur Head of Knowledge Management and Communications Unit/ <i>Chef de l'unité Gestion des connaissances et communication</i>
WAVE network <i>In person</i>	Anca Ciupa

European Network of Migrant Women/Réseau européenne des femmes migrantes <i>In person</i>	Alyssa Ahrabare Project Officer of the European Network of Migrant Women <i>Chargée de projet du Réseau européen des femmes migrantes</i>
University Women of Europe (UWE) <i>In person</i>	Anne Bergheim-Nègre
Nordic Information on Gender (NKK) <i>Online</i>	Jenny Pentler Project Coordinator/Coordonatrice du projet

Launch event of the Report on the impact of the Covid-19 on women's access to justice/Événement de lancement du rapport sur l'impact de la covid-19 sur l'accès des femmes à la justice

Jeroen Willems, Deputy Head of Unit, Directorate-General for Neighbourhood and Enlargement Negotiations (DG NEAR), European Commission/Chef d'unité adjoint, Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR), Commission européenne

Lori Mann, Council of Europe expert/Experte du Conseil de l'Europe

Jaša Vrabec, President of the Working Group on the evaluation of judicial systems of the European Commission for the Efficiency of Justice, Council of Europe/Président du Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, Conseil de l'Europe

Vafa Rustam, national expert, Azerbaijan/experte nationale, Azerbaïdjan

Baia Pataraia, national expert, Georgia/experte nationale, Géorgie

Doina Straisteanu, national expert, Republic of Moldova/experte nationale, République de Moldova

Tamara Bugaiets, national expert/expert nationale, Ukraine

Elisabeth Duban, expert on women's access to justice/experte sur l'accès des femmes à la justice

Cristian Urse, Head of Division, Programming and Resource Mobilisation Department, Directorate of Programme Co-ordination, Council of Europe/ Chef de la Division de la programmation et de la mobilisation des ressources, Direction de la coordination des programmes, Conseil de l'Europe

Secretariat/*Secrétariat*Directorate General of Democracy and Human Dignity/*Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine*

Directorate General of Democracy and Human Dignity/Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine <i>In person</i>	Marja Ruotanen Director General/ <i>Directrice générale</i>
Directorate of Human Dignity, Equality and Governance <i>Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance</i> <i>In person</i>	Claudia Luciani Director/ <i>Directrice</i>
Human Dignity and Gender Equality Department <i>Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre</i> <i>In person</i>	Roberto Olla Head of Department/ <i>Chef de service</i>

Gender Equality Division <i>Division pour l'égalité de genre</i>	Caterina Bolognese (<i>In person</i>) Head of Division/ Secretary to the GEC <i>Cheffe de Division/Secrétaire de la GEC</i> Anne Brunellière (<i>Online</i>) Division Assistant/<i>Assistante de Division</i> Natacha De Roeck (<i>In person</i>) Head of Policy Unit/<i>Cheffe d'unité de politique</i> Cécile Gréboval (<i>In person</i>) Programme Manager, Senior Gender Equality Adviser/Responsable de programme, conseillère principale en matière d'égalité de genre Tryggvi Hallgrímsson (<i>In person</i>) Policy Adviser/<i>Conseilleur de politique</i> Christa Jakobsson (<i>In person</i>) Policy Adviser/<i>Conseillère de politique</i> Adrienne Looby (<i>In person</i>) Co-Secretary to the GEC/<i>Co-secrétaire de la GEC</i> Evrydiki Tseliou (<i>In person</i>) Administrative Assistant/<i>Assistante administrative</i> Aldina Kustura (<i>In person</i>) Administrative Assistant/<i>Assistante administrative</i> Co-operation Unit/Unité de coopération Marta Becerra Head of Unite/<i>Cheffe d'Unité</i> Sékolène Chesenau Project Manager/Responsable de projet Alla Krytynskaia (<i>In person</i>) Project Assistant/<i>Assistante de projet</i> Jenna Logeais Project Officer/<i>Chargée de projet</i> Anca Sandescu (<i>In person</i>) Project Manager/<i>Responsable de projet</i> Jenna Shearer-Demir (<i>Online</i>)
--	--

	Programme Adviser/ <i>Conseillère de programme</i>
Violence Against Women Division <i>Division pour la violence à l'égard des femmes</i> <i>In person</i>	Francesca Montagna Programme manager Violence against Women Division Secretariat of the Istanbul Convention monitoring mechanism <i>Responsable de Programmes/Juriste</i> <i>Division Violence à l'égard des femmes</i> <i>Secretariat of the Istanbul Convention monitoring mechanism – Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention d'Istanbul</i> Antonio Garcia Cazorla Intern/ <i>Stagiaire</i>

Directorate of Antidiscrimination/*Direction de l'anti-discrimination*

Steering Committee on Anti-Discrimination, Diversity and Inclusion/ <i>Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)</i> <i>In person</i>	Charlotte Gilmartin Legal Officer to the CDADI <i>Conseillère juridique du CDADI</i>
--	---

Secretariat of the Parliamentary Assembly/*Secrétariat de l'Assemblée parlementaire*

Committee on Equality and Non-Discrimination/ <i>Commission sur l'égalité et sur la non-discrimination</i> <i>Online</i>	Penelope Denu Head of Secretariat Elodie Fischer Adviser/ <i>Conseillère</i>
---	---

Office of the Secretary General's Special Representative on Migration and Refugees Bureau de la Représentante spéciale auprès de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés <i>Online</i>	Carolina Lasén Diaz Legal Adviser/ <i>Conseillère juridique</i> Amélie Waters Intern/ <i>Stagiaire</i>
---	---

Office of the Commissioner for Human Rights/Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme

Office of the Commissioner for Human Rights <i>Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme</i> <i>Online</i>	Claudia Lam Deputy to the Director, Head of Division 2 <i>Adjointe au Directeur, Cheffe de la Division 2</i>
--	---

Directorate of Legal Advice and Public International Law/Direction du conseil juridique et du droit international public

Directorate of Legal Advice and Public International Law/Direction du conseil juridique et du droit international public <i>In person</i>	Irene Suominen Adviser/Conseillère
---	--

Directorate General of Administration/Direction Générale de l'administration

Interpretation, Travel, Events and Multimedia (ITEM) <i>Interprétation, Déplacements, Événements et Multimédia (ITEM)</i> <i>In person</i>	Chloé Chenetier Interpreter/Interprète Christine Trapp-Gill Interpreter/Interprète Didier Jungling Interpreter/Interprète Antoine Brauer ITEM Multimedia
---	---

ANNEXE III

Liste des décisions

La Commission pour l'égalité de genre (GEC), présidée par Andreia Lourenço Marques (Portugal),

1. a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document GEC(2022)OJ2 révisé.
2. a convenu que les futures réunions plénières se dérouleront uniquement en personne, sans participation en ligne.
3. a pris note du projet de rapport annuel pour 2022 sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité de genre.
4. a convenu de transmettre toutes les contributions nationales au plus tard le 16 décembre 2022.
5. a chargé le Secrétariat de mettre à jour et de finaliser le rapport annuel avec toute information complémentaire fournie par les Etats membres avant de le transmettre Comité des Ministres.
6. a chargé le Secrétariat de prolonger la période de consultation sur le projet de calendrier de la stratégie de genre et a approuvé le calendrier révisé.
7. a chargé le Secrétariat de préparer un projet de document à examiner lors de la 23e réunion de la GEC en mai 2023, prenant en compte les recommandations pertinentes du groupe de réflexion de haut niveau du Conseil de l'Europe.
8. a pris note des informations communiquées par la présidente de la GEC concernant son échange de vues avec le GREVIO le 12 octobre 2022.
9. a pris note de l'échange de vues avec Iris Luarasi, présidente du groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
10. a pris note des informations présentées par les États membres concernant les développements et les expériences nationales en matière de ratification et de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.
11. a pris note des projets de coopération en cours dans le domaine de la violence contre les femmes et de la violence domestique.
12. a pris note des informations sur les activités en cours concernant la mise en œuvre et la promotion de la Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.
13. a pris note de l'information du Secrétariat sur un projet proposé concernant la Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.
14. a demandé au Secrétariat de préparer une note d'information sur le projet et a convenu de l'utiliser en vue d'une consultation avec les autorités nationales sur une éventuelle participation en tant que bénéficiaire, ou en fournissant un soutien financier.

15. a pris note de l'échange de vues avec la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, y compris ses propositions d'inclure la reproduction des femmes et la santé et les droits sexuels dans la prochaine stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029, et d'accorder une attention particulière aux femmes et aux filles confrontées à la marginalisation et à la discrimination intersectionnelle.
16. a pris note des informations relatives à la conférence thématique annuelle 2023 sur le thème des hommes et des garçons en tant qu'agents de changement dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes, ainsi que de la date, 27-28 avril 2023, et du lieu, Strasbourg.
17. a décidé de ne pas conseiller, à ce stade, le Comité des Ministres d'adopter une recommandation (plutôt que des lignes directrices) sur la place des hommes et garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes.
18. a adopté le texte des lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes, en tenant compte des modifications apportées lors de la réunion plénière et sous réserve d'une révision éditoriale finale par les États membres.
19. a pris note de l'échange de vues avec Carlien Scheele, directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et de l'invitation faite au Conseil de l'Europe de collaborer avec EIGE à une publication en 2023 sur les lignes directrices concernant la communication sur la manière de contrer les discours anti-genre.
20. a convenu que la présidente diffusera un rapport écrit sur son échange de vues avec le comité CEDAW (juillet 2022) et charge le bureau de la GEC de décider de la suite à donner à cet échange.
21. a demandé aux membres de la GEC de la République tchèque, de la Suède et de l'Espagne de soumettre par écrit les informations relatives au programme d'égalité de genre de leurs présidences respectives du Conseil de l'Union européenne.
22. a approuvé le projet d'étude sur l'impact de l'intelligence artificielle, son potentiel pour promouvoir l'égalité, y compris l'égalité de genre, et les risques pour la non-discrimination.
23. a chargé le Secrétariat de tenir la GEC informée de l'avancement des travaux. L'étude finale sera présentée à la GEC pour approbation lors de la prochaine plénière.
24. a élu Ralph Kass (Luxembourg) comme président, Karin Bengtson (Suède) comme vice-présidente et Andri Savva (Chypre) comme membre du Bureau de la GEC pour 2023.
25. a convenu que la présidente diffusera un rapport écrit sur les travaux relatifs au projet de recommandation globale sur la lutte contre les crimes de haine.
26. a convenu que le Secrétariat diffusera un rapport écrit sur les travaux de l'ADI-ROM, notamment en ce qui concerne le projet de recommandation sur l'égalité des femmes et des filles roms et des gens du voyage.
27. a pris note de la présentation par le Secrétariat des activités en cours relatives à l'intégration de la dimension de genre dans les activités du Conseil de l'Europe.

28. a pris note de la demande de manifestations d'intérêt des membres dans les domaines de la liberté d'expression et des droits des femmes migrantes, ainsi que de la prolongation de la date limite du 23 novembre 2022 pour toute nouvelle nomination.
29. a pris note des informations fournies par les représentant-es de l'Irlande, de l'Islande et de la Lettonie sur le programme d'égalité de genre de leurs présidences respectives du Comité des Ministres.
30. a convenu que la Présidente diffusera un rapport écrit sur sa participation à la réunion du réseau des tribunaux pilotes organisée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).
31. a pris note du rapport sur l'impact de la Covid 19 sur l'accès à la justice pour les femmes et a convenu de lui donner son aval sous réserve de certains changements et de propositions de révisions envoyées par les Etats membres avant le 12 décembre 2022.
32. a demandé aux membres d'envoyer les points et des discussions thématiques proposés pour la prochaine réunion plénière de la GEC et a convenu que le Bureau de la GEC déciderait de ceux à inclure dans l'ordre du jour de la prochaine réunion.
33. a convenu des dates des prochaines réunions liées à la GEC : Conférence thématique annuelle 2023 (Strasbourg, 27-28 avril 2023) ; 23e réunion de la Commission pour l'égalité de genre (Strasbourg ; 24-26 mai 2023) ; 24e réunion de la Commission pour l'égalité de genre (Strasbourg, 15-17 novembre 2023).
34. a approuvé le rapport abrégé de la réunion et a chargé le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.